



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301048 « Puy de Pileyre et Turluron »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

TOUS MILIEUX

Engagements : je m'engage à...

E1 : Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'inventaires et de suivis. La structure animatrice Natura 2000 m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle me fournira les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.

E2 : Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

E3 : Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, absence de procès-verbal.

E4 : Ne pas circuler en véhicule à moteur sur le site, hors engins agricoles et forestiers pour les besoins de gestion des parcelles, en dehors des chemins existants, points de stationnement habituels et zones spécialement prévues à cet effet.

Point de contrôle : Absence de trace de passage ou de stationnement

E5 : Ne pas détruire les haies, les talus, les murets (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires (photo aérienne).

E6 : Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas stocker de matériaux sur les habitats (gravats, déchets verts, matériels agricoles anciens, huiles, carburants...).

Point de contrôle : Affleurement du sol naturel (contrôle sur place).

E7 : Ne pas introduire ni disséminer d'espèces exotiques envahissantes végétales mentionnée dans l'annexe 1 (Robinier faux-acacia, Ailante...).

Point de contrôle : Contrôle visuel.

Recommandations : *parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...*

R1 : Eviter les apports de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...), d'amendements (chaux...) et d'engrais de synthèse.

R2 : Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.

R3 : Adapter les périodes d'intervention des travaux (fauche, abattage...) au cycle de développement des espèces présentes (éviter la période de mars à juillet).

R4 : Adapter le matériel à la sensibilité du milieu (matériel léger, pneus basse pression...).

R5 : Surveiller l'apparition et la prolifération d'espèces envahissantes et les signaler en priorité à la structure animatrice.

 **LES PELOUSES SECHES**

Engagements : *je m'engage à...*

E1 : Conserver la nature du sol :

- pas de boisement,
- pas de travail du sol, pas de semis.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement.

E2 : Autoriser le pâturage d'animaux d'élevage, la mise en place des équipements pastoraux nécessaires (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

E3 : Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

E4 : Ne pas réaliser de brûlage des résidus sur place, sauf accord du comité de pilotage ou de ses représentants habilités à statuer sur ces demandes, avec qui une zone de brûlage pourra éventuellement être définie.

Point de contrôle : Contrôle sur place, document du COPIL ou de ses représentants donnant leur accord pour le brûlage, information préalable à la structure animatrice.

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : En cas de fauche ou d'abattage d'arbres et arbustes, exporter les rémanents végétaux afin de ne pas enrichir le milieu en matières organiques.

R2 : Maintenir des zones-refuges (zones dans lesquelles le développement de la végétation est laissé libre) pour la faune et la flore. Dans l'idéal, ces zones doivent être déplacées régulièrement pour éviter leur fermeture par les ligneux.

 LES PRAIRIES DE FAUCHE

Engagements : je m'engage à...

E1 : Conserver la nature du sol :

- pas de boisement,
- pas de travail du sol, pas de semis.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement.

E2 : Autoriser la fauche ou le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place des équipements pastoraux nécessaires (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

E3 : En cas d'intervention mécanique, faucher en première coupe tardive afin d'éviter les périodes de floraison des plantes patrimoniales, de reproduction des oiseaux et de développement des insectes.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

E4 : Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...), ni d'engrais de synthèse (fumier autorisé).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : Pratiquer une fauche tardive centrifuge (c'est-à-dire du centre vers la périphérie), pas d'intervention idéalement avant le 15 juillet en faveur des papillons, pas de fauche nocturne.

R2 : Préserver une bande refuge non fauchée en bordure de prairie pour les papillons (varier l'emplacement de cette zone définie de préférence avec la structure animatrice).

R3 : En cas de pâturage, privilégier un pâturage extensif.

□ LES MILIEUX FORESTIERS

Engagements : je m'engage à...

E1 : Maintenir un couvert boisé permanent au sommet du Puy de Pileyre. Les coupes d'éclaircies ou d'amélioration sont autorisées mais pas les coupes rases ou les clairières >1500 m².

Point de contrôle : Contrôle sur place de la surface boisée.

E2 : En cas de plantation, utiliser une ou plusieurs essences naturellement présentes sur les coteaux arides en Auvergne (liste en annexe 2) et en informer la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

E3 : Conserver au moins 3 arbres sénescents, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf cas de mise en danger du public.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences non naturellement présentes en Auvergne comme le Robinier faux-acacia.

R2 : Favoriser une gestion de type irrégulière (jardinée).

□ LA LANDE A BUIS

Engagements : je m'engage à...

E1 : Conserver la nature du sol :

- pas de boisement,
- pas de travail du sol, pas de semis.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement.

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : En cas d'entretien, privilégier un débroussaillage sélectif (conservation de pieds vigoureux en Buis), avec exportation des résidus de coupe afin de ne pas enrichir le milieu en matière organique. En cas d'impossibilité d'exportation, prévoir un site de stockage en accord avec la structure animatrice.

R2 : Réduire progressivement les essences non naturellement présentes en Auvergne notifiées dans l'annexe 1.

 HABITATS DE PENTE ROCHEUX

Engagements : je m'engage à...

E1 : Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire sur mes parcelles.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : Limiter au maximum la fréquentation de ce milieu.

 ACTIVITES DE LOISIRS MOTORISEES

Engagements : je m'engage à...

E1 : Restreindre ma pratique des véhicules à moteur à la seule zone dédiée à cette activité.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de passage des véhicules à moteur hors de la zone dédiée.

E2 : Ne pas pratiquer mon activité sur les zones d'habitat naturel d'intérêt communautaire identifiées au sein de la zone dédiée à cette activité. La structure animatrice m'informerera préalablement des zones concernées et me proposera des solutions de conciliation avec la pratique de mon activité, le cas échéant.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation des habitats naturels.

E3 : Ne pas créer de nouveaux chemins d'accès aux sites sensibles identifiés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Absence de nouveaux chemins, document attestant de l'accord du COPIL.

E4 : Inscrire ces engagements au règlement intérieur de ma structure (club sportif, association...)

Point de contrôle : Contrôle sur pièces de l'inscription des engagements au règlement intérieur de la structure.

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : Inviter les autres utilisateurs d'engins motorisés à ne pas fréquenter le site en dehors de la zone réservée à cette activité.

Engagements : je m'engage à...

E1 : Maintenir les habitats et espèces naturels par la pratique d'une chasse durable dans le respect d'autrui, de la réglementation et de la faune présente.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation des habitats.

E2 : Ne pas introduire de gibier sauf accord du comité de pilotage ou de ses représentants habilités à statuer sur ces demandes.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'introduction.

E3 : Ramasser mes cartouches de chasse usagées.

Point de contrôle : Vérification de l'information faite auprès des adhérents, contrôle visuel.

E4 : Inscrire ces engagements au règlement intérieur de ma structure (association de chasse...).

Recommandations : parallèlement aux engagements, il serait souhaitable de...

R1 : Inviter les chasseurs qui ne sont pas affiliés à ma structure à respecter les engagements ci-dessus.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires, ou des usagers

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES INVASIVES A NE PAS INTRODUIRE

Source : liste des espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne (Conservatoire Botanique National du Massif Central)

Nom français	Nom scientifique
Ailante glanduleux	<i>Egeria densa</i>
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ailanthus altissima</i>
Balsamine glanduleuse (ou de l'Himalaya)	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Berce du Caucase	<i>Impatiens glandulifera</i>
Elodée dense	<i>Rhus typhina</i>
Grand Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Jussie faux-péplis	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Paspale distique	<i>Ludwigia peploides</i>
Renouée de Bohême	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Renouée du Japon	<i>Paspalum distichum</i>
Renouée Sakhaline	<i>Reynoutria japonica</i>
Robinier faux-acacia	<i>Reynoutria sachalinensis</i>
Sumac de Virginie	<i>Reynoutria x bohemica</i>

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES NATURELLEMENT PRESENTES SUR LES COTEAUX
ARIDES EN AUVERGNE

Source : CRPF, PNRLF

Nom français	Nom scientifique
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>
Poirier	<i>Pirus communis</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>